

Sainte-Thérèse, le 1<sup>er</sup> mars 2021

**Par courriel :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 816-818,  
boulevard Industriel à Bois-des-Filion, lot 3 649 446

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 15 février dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 1<sup>er</sup> juin 2016, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (5)

Sainte-Thérèse, le 1<sup>er</sup> juin 2016

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Les Fumoirs Smoke Chefs inc.  
816, boulevard industriel  
Bois-des-Filion (Québec) J6T 4T2

N/Réf. : 7610-15-01-03986-10  
401334919

**Objet : Exploitation d'un établissement de transformation alimentaire**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 30 décembre 2015, reçue le 1<sup>er</sup> mars 2016 et complétée le 1<sup>er</sup> juin 2016, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un établissement de transformation alimentaire de fumaison de poisson au taux maximal de production de 23-24 kg/j.

Un maximum de deux cycles de fumaison sera effectué quotidiennement. Chaque cycle produira un maximum de 23-24 de poisson et utilisera un maximum de 23-24 kg de combustible (sciure de bois).

L'usine est située au 816, boulevard industriel, sur le lot 3 649 446 du cadastre du Québec, ville de Bois-des-Filion, MRC Thérèse-De Blainville.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), présentant une demande de certificat d'autorisation, datée du 15 février 2016, signée par art. 53-54 Président Les Fumoirs Smoke Chefs inc., deux pages et 24 documents joints dont le formulaire de demande de certificat d'autorisation ou demande d'autorisation pour un projet industriel;

- Lettre au MDDELCC portant en objet « *Analyse empreinte écologique – Les Fumoirs Smokes Chefs inc.* », datée du 4 mai 2016, signée par **53-54** une page, 13 documents joints dont les engagements concernant le programme de suivi des effluents aqueux et cinq plans;
- Courriel de **53-54** portant en objet « *Les Fumoirs Smoke Chefs inc.* », daté du 4 mai 2016 (16 :50), une page et un document joint;
- Courriel de **53-54** concernant des engagements et portant en objet « *Re : Les fumoirs Smoke Chefs inc. – Demande d'informations supplémentaires* », daté du 27 mai 2016 (16 :17), deux pages et trois documents joints;
- Courriel de **53-54** concernant des engagements et portant en objet « *Fw : Les fumoirs Smoke Chefs inc. – Demande d'informations supplémentaires* », daté du 1<sup>er</sup> juin (07 :31), deux pages et un document joint.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/SR/cp

Hélène Proteau  
Directrice régionale de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides